



Direction Générale
Service Affaires Juridiques
Ligne directe : 01 56 49 22 82
service.juridique@mairie-gagny.fr

Aff 2024-001

AVIS D'INFORMATION

La commune de Gagny est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP). Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du SIFUREP est mis à la disposition du public, à compter de ce jour, sur le site internet de la Ville <https://www.gagny.fr/vie-municipale/actes-administratifs/>

Fait à Gagny, le **11 JAN. 2024**

Le Maire,

Rolin CRANOLY



DEBUT AFFICHAGE: 11/01/2024
FIN AFFICHAGE: 22/03/2024
SERVICE: JUR AFF 2024-001

HÔTEL DE VILLE

1 esplanade Michel Teulet - B.P. 81 - 93221 GAGNY cedex
Tél. : 01 43 01 43 01 - Fax. 01 43 01 43 00 - www.gagny.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

 Fleur d'or 2018

 Villes et Villages Fleuris
LE CASER NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE